

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2014**

**Délibération**  
n° 2014.11.137.B

**Convention de  
groupement de  
commandes pour  
l'amélioration de la  
connaissance de  
l'état de l'eau et des  
milieux aquatiques du  
bassin de la Charente  
et de ses affluents en  
lien avec le dispositif  
d'évaluation SAGE au  
titre de l'année 2015 :  
avenant n° 5**

**LE VINGT SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 novembre 2014**

**Secrétaire de séance** : Bernard CONTAMINE

**Membres présents** :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Yannick PERONNET à Denis DOLIMONT, Jacques PERSYN à Michel GERMANEAU, Xavier BONNEFONT à François NEBOUT

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Gérard DEZIER

**Absent(s)** :

Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, Xavier BONNEFONT

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2014**

**DELIBERATION  
N° 2014.11.137.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION / EAU  
POTABLE

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'AMELIORATION DE LA  
CONNAISSANCE DE L'ETAT DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN DE LA  
CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS EN LIEN AVEC LE DISPOSITIF D'EVALUATION  
SAGE AU TITRE DE L'ANNEE 2015 : AVENANT N° 5**

En 2011, le RECEMA (Réseau Complémentaire d'évaluation de l'état de l'Eau et des Milieux Aquatiques sur le fleuve Charente et ses affluents) a été lancé en complément des autres dispositifs de suivi de l'eau et des milieux aquatiques de la Charente et de ses affluents. Dans l'optique de l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau - SAGE Charente notamment, ce dispositif constitue un élément essentiel de cohérence et d'uniformité pour une connaissance partagée.

Le GrandAngoulême a intégré en 2011 le groupement de commandes dont le coordonnateur est l'EPTB Charente (Institution Interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente – Etablissement Public Territorial de Bassin) sous forme d'une convention multipartite, de façon à compléter, sur son bassin, les données caractérisant l'état de ses masses d'eau et l'impact de ses actions pour en retrouver et préserver durablement le bon état et permettre le développement pérenne et équilibré des usages qui y sont liés.

Par délibération n° 4 B du 10 février 2011, le bureau communautaire a autorisé la signature de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour le suivi complémentaire mutualisé de l'état de l'eau et des milieux aquatiques du bassin de la Charente et de ses affluents en lien avec le dispositif d'évaluation SAGE au titre de l'année 2011.

Pour l'année 2015, l'EPTB propose de repartir sur les mêmes bases techniques qu'en 2014 : stations, paramètres et fréquences identiques.

Les conditions financières ont évolué par rapport à 2014 :

- Le taux d'aide de l'Agence reste à 70 % (montant total estimé pour 2015 à 94 816,75 € HT),
- L'EPTB participe pour sa part à hauteur de 10 000 € maximum (10 % en 2014),
- Les partenaires signataires participent en proportion des suivis les concernant (20 % en 2014).

Le montant de la participation du GrandAngoulême pour l'année 2015 est de 663,92 € HT (en 2014, la participation du GrandAngoulême était de 530,42 € HT). Le différentiel provient de la réalisation de deux suivis biologique (IBGN) sur la Font Noire, un en amont et un en aval de la station d'épuration. A noter que ces prestations étaient réalisées de manière indépendante par le GrandAngoulême, tous les 3 ans, comme prévu dans l'arrêté préfectoral du système d'assainissement sur Gond-Pontouvre.

La programmation technique et financière définitive du dispositif RECEMA 2015 est précisée en annexe de la convention.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les engagements du GrandAngoulême précisés dans l'avenant n° 5 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition, la gestion et la valorisation de données des réseaux complémentaires aux dispositifs nationaux et départementaux d'évaluation de l'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Charente et de ses affluents en 2015, en rapport avec les actions mises en œuvre à l'échelon local et dans le cadre de la démarche SAGE

**D'AUTORISER** le coordonnateur à faire l'appel des fonds

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou M. Denis DOLIMONT en sa qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des services à la population, du service public de l'eau et de l'assainissement à signer l'avenant n°5 à la convention ainsi que tous les documents intervenant dans le cadre de son exécution.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>02 décembre 2014</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>02 décembre 2014</b>